

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
**LYON**

**Dénomination :** "RSM CCI CONSEILS" COMPAGNIE  
FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE DE CONTROLE  
D'INFORMATION ET DE CONSEILS

**n° de gestion :** 2011B03731

**n° d'identification :** 398 384 198

**n° de dépôt :** A2012/004226

**Date du dépôt :** 10/02/2012

**Pièce :** Procès-verbal du conseil d'administration



4104185



« RSM CCI CONSEILS »

**COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE,  
DE CONTROLE, D'INFORMATION ET DE CONSEILS**

**Société d'Exercice Libérale par Actions simplifiée  
Au capital de 1.990.880 €  
Siège social : 2 bis, Rue Tête d'Or – 69006 LYON**

**398 384 198 RCS LYON**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JANVIER 2012**

L'an Deux Mille Douze  
Le 11 janvier, à 16 heures 30,

Les administrateurs de la société « RSM CCI CONSEILS » se sont réunis en Conseil, 2 bis, Rue Tête d'Or 69006 LYON, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents ou représentés :

Monsieur Pierre-Michel MONNERET  
Monsieur François de BUSTAMANTE  
Monsieur Jean-Pierre HORTEUR  
Monsieur Jean-Marc PENNEQUIN  
Monsieur Jean-Michel REY  
Monsieur Jean-Yves PERROT  
Monsieur Alain ROUX  
Monsieur Alain GRILLE  
Monsieur Nicolas BARIOZ  
Monsieur Christophe DEMEURE

Mademoiselle Julie TIMOTEO, Messieurs Houssam HAMZE et Patrick FARINA délégués du Comité d'entreprise, régulièrement convoqués, sont .

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Dominique HOERDT.

Monsieur Pierre-Michel MONNERET, Président du Conseil d'administration constate que les administrateurs réunissent les trois quarts au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**- Fin des mandats de Directeurs Généraux de Messieurs Michel PITIOT et Albert SERVAN démissionnaires ;**

Le Conseil prend acte que Messieurs Albert SERVAN et Michel PITIOT ayant fait valoir leurs droits à la retraite, ces derniers ont notifié à la société la fin de leurs mandats de Directeur Général à effet du 31 décembre 2011. Le Conseil décide de ne pas pourvoir à leur remplacement.

 1/R

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président

A handwritten signature consisting of a series of connected loops and a long horizontal stroke, followed by a vertical line.

Un administrateur

A handwritten signature consisting of a long, sweeping horizontal stroke with a small loop at the end.